

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017

Étaient Présents 50 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOÏPE	à	Marylise GASTON
	Lydie CAMPELLO	à	Daniel LACRAMPE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MEDARD

<u>Suppléants</u> :	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Guy BONPAS-BERNET, Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.

REÇU

le 21 DEC. 2017

RAPPORT N° 23-171220-CULT-

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STÉ MARIE

SCÈNE CONVENTIONNÉE POUR LES ARTS DE LA MARIONNETTE  
CONVENTION QUADRIENNALE

Mme JAUBERT-BATAILLE indique qu'en 2010, le programme national « Scène conventionnée pour les Arts de la Marionnette » a été attribué par le Ministère de la Culture à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (CCPO), reconnaissance d'un projet culturel en matière de spectacle vivant avec une mention artistique « arts de la marionnette ».

3 piliers d'actions fondent dès lors, la politique spectacle vivant de la communauté de communes :

- ▶ Appui à la création et à la production,
- ▶ Diffusion,
- ▶ Action culturelle.

Une convention triennale quadripartite entre la CCPO, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, le Conseil Régional d'Aquitaine et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine) a donc été validée. Suite au bilan positif réalisé en juillet 2013, les partenaires ont proposé de renouveler cette convention en 2014, pour trois ans de plus.

Aujourd'hui, à l'échelle de la communauté de communes du Haut Béarn, il s'agit d'envisager la redéfinition du projet artistique, et de nous engager dans un nouveau partenariat (conventionnement pluriannuel).

Une nouvelle convention quadriennale est donc proposée.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention (Martine MIRANDE)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre des opérations sus-indiquées.
- **APPROUVE** le présent rapport,

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.12.17

le 21 DEC. 2017

Le Président

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON 3<sup>ème</sup> MAIRIE

Daniel LACRAMPE

